



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

stationnement

Question écrite n° 20892

Texte de la question

M. Jean-Frédéric Poisson interroge M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur la politique communautaire en faveur des gens du voyage. Alors que la France s'apprête à exercer la présidence de l'Union, il serait opportun de profiter de ce temps pour établir une politique commune en matière d'accueil des gens du voyage. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La présidence française poursuivra et soutiendra les initiatives déployées par l'UE en matière de lutte contre les discriminations et pour l'intégration des Roms. Précisément, elle conduira, conformément aux conclusions des Conseils européens de décembre 2007 et juin 2008, l'examen des propositions contenues dans « l'Agenda social rénové » présenté par la Commission en juillet. Ce paquet contiendra en effet un rapport sur les politiques et les instruments de l'UE en faveur des Roms. À l'occasion de sa présidence, la France se saisira également du sujet à travers l'organisation, au niveau ministériel, d'un « Sommet européen de l'égalité des chances » les 29 et 30 septembre. Cette conférence traitera de la lutte contre les discriminations et se consacrera notamment à la situation des gens du voyage.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Frédéric Poisson](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20892

Rubrique : Gens du voyage

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2008, page 3143

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7747